

An aerial photograph of a large cargo ship sailing on the open ocean. The ship is viewed from a high angle, moving away from the viewer towards the horizon. The deck is covered with a grid of colorful shipping containers in shades of red, blue, and white. The ship's wake is visible in the dark blue water. The sky is filled with soft, golden light from a setting or rising sun, with scattered clouds catching the light. In the distance, a low, dark landmass is visible on the horizon.

ORANJE

POLITIQUE DE DONNS

Adoptée le 1^{er} mai 2019

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE.....	4
DÉFINITION.....	4
OBJECTIFS.....	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	5
PRINCIPES.....	5
BUDGET.....	6
DEMANDES.....	6
CRITÈRES D'ANALYSE.....	7
EXCLUSIONS.....	7
ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	8
AUTRES DISPOSITIONS.....	8
RÉPONSE AU DEMANDEUR.....	9
ENTRÉE EN VIGUEUR.....	9
CONCLUSION.....	9
POUR OBTENIR DE L'AIDE.....	9

Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé sans discrimination.

POLITIQUE DE DONN (VIDÉO)

CONTEXTE

Nombreuses sont les causes qui méritent un appui. Cette politique sert d'outils de base, elle a pour but de définir les balises et d'encadrer le processus d'évaluation des demandes reçues par des associations, organismes à but non lucratif, fondations et groupes d'entraide dans les limites de ses contraintes budgétaires. Ce processus a été conçu dans le but de demeurer le plus juste et le plus transparent possible ainsi qu'à maximiser les retombées dans la collectivité.

DÉFINITION

DON: Un don est une contribution en service, sous forme vidéo non soumise à une réglementation qu'accorde Oranje pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet. Elle peut prendre la forme de publicité, capsule Web, VLOG, vidéo corporative ou de recrutement.

OBJECTIFS

- **Favoriser** un traitement juste et équitable des demandes;
- **Définir** les règles et les critères d'attribution du don (vidéo);
- **Meilleure** évaluation des demandes adressées à Oranje;
- **Encourager** l'entraide, l'excellence et le dynamisme;
- **Soutenir** les associations et les organismes qui contribuent au développement et à la qualité de vie de la collectivité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Détenir le statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'enregistrement aux fins de la bienfaisance;
- Démontrer que les frais d'administration sont justifiables et attester de la viabilité de l'organisme à moyen terme;
- Identifier l'organisme, décrire sa mission et prouver que les activités de l'organisme reposent en majorité sur le bénévolat.

PRINCIPES

- Oranje utilisera les critères d'analyse préétablies afin de juger de la recevabilité d'une demande de don et la pertinence d'accorder ou non un don;
- Dans son appréciation de toute demande de don qui lui est présentée, Oranje tient compte de l'aide qu'elle a déjà consenti au demandeur au cours des cinq dernières années;
- Oranje se réserve le droit de rejeter une demande de don, notamment si le projet demandé est trop important en regard du budget alloué ou si le budget annuel attribué aux dons est épuisé;
- Oranje se réserve le droit de rejeter une demande de don, notamment si les critères n'ont pas été respectés;
- Toutes demandes reçues, bien qu'elles répondent aux critères d'admissibilité ne seront pas automatiquement accordées;
- Un seul organisme sera retenu par année fiscale.

BUDGET

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dons chez Oranje est établie annuellement sous la règle suivante:

Jusqu'à 2% des ventes annuelles réalisées ou un maximum de 25,000\$. Le coût du projet sera débité de l'enveloppe selon la valeur du coût vendant de l'année en cours.

DEMANDE

Toute demande de don doit être placée à même le formulaire Google Form.

Les informations suivantes doivent être bien indiquées :

- Les coordonnées complètes du demandeur et le nom de la personne-ressource;
- L'objet de la demande;
- Une description détaillée du projet, de l'activité incluant le lieu et la ou les dates.

Il n'y a pas de date de dépôt pour les demandes de dons, mais prévoir minimalement 6 mois avant la tenue de l'activité ou la réalisation du projet.

À noter : Oranje se réserve le droit de communiquer avec le demandeur concerné pour compléter l'information reçue lorsque que nécessaire.

CRITÈRES D'ANALYSE

Les critères d'analyse servent de guide et de balise à Oranje pour traiter les demandes.

- Le don (vidéo) doit avoir un impact **significatif** et doit être un véhicule important pour le demandeur qui sera retenu;
- L'organisme doit avoir un projet en cours de développement;
- Le don (vidéo) doit aider au développement, à la représentation et à la promotion d'un organisme, d'une fondation, d'une association, d'un groupe d'entraide provenant du milieu local et/ou régional;
- Le projet doit viser un objectif réaliste et réalisable;
- Démontrer une convergence de la demande et de la mission du demandeur avec les valeurs et objectifs d'Oranje;
- Démontrer une transparence et une précision quant aux informations fournies sur le projet, l'événement ou l'activité.

EXCLUSIONS

Un don (vidéo) ne peut être accordé à:

- Un commerce ou une entreprise privée;
- Un individu;
- Un organisme, une fondation, une association, un groupe d'entraide dont la situation financière est préoccupante;
- Un organisme, une fondation, une association, un groupe d'entraide dont le manque de transparence et/ou de la non-volonté réelle de partenariat avec Oranje;
- Un organisme, une fondation, une association, un groupe d'entraide situé à l'extérieur du Québec;

- Un organisme, une fondation, une association, un groupe d'entraide ou à un projet voué à une cause politique;
- Un organisme, une fondation, une association, un groupe d'entraide ou à un projet à caractère immoral.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des demandes se fait selon les critères et les règles établis par la présente politique. Oranje peut procéder à la formation d'un comité d'analyse qui fera alors ses recommandations. Oranje ou le comité d'analyse mandaté peut, tout au long de l'analyse du dossier, requérir les informations qu'il juge nécessaires pour compléter le dossier.

AUTRES DISPOSITIONS

- Un don (vidéo) à un organisme d'un secteur donné n'engage pas nécessairement Oranje à appuyer tous les organismes oeuvrant dans ce même secteur;
- L'organisme, la fondation, l'association, le groupe d'entraide sélectionné doit faire mention du partenariat dans chaque publication liée à l'événement ou l'activité supporté par Oranje.
- Aucun don (vidéo) n'est automatiquement renouvelé.

À noter : Oranje se réserve le droit d'exiger un compte-rendu après la mise en place du projet mesurant les retombés du projet.

RÉPONSE AU DEMANDEUR

Une réponse écrite par courriel est acheminée au demandeur dans un délai raisonnable et lui confirme la décision d'Oranje.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est entrée en vigueur le 1er mai 2019. Elle peut être révisée en tout temps par Oranje.

CONCLUSION

Si aucune politique de dons ne peut être parfaite, nous avons cependant la conviction que celle-ci est suffisamment précise pour que nos choix soient transparents. Il va sans dire que la pertinence d'une telle politique repose sur le sérieux de son application. Son respect contribuera donc de façon positive à consolider nos liens avec la communauté ainsi qu'à bâtir et renforcer notre notoriété auprès de notre personnel et de notre clientèle.

POUR OBTENIR DE L'AIDE

Pour toute question se rapportant à cette politique, merci de communiquer avec la direction de Oranje : wow@oranje.io